

[Les Membres](#)[La Chambre](#)[Documents](#)[Vous et la Chambre](#)[Publications](#)[Visiter](#)*Bulletin n° : B038 - Question et réponse écrite n° : 0747 - Législature : 56*

Auteur Hervé Cornillie, MR (06318)
Département Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris
Sous-département Sécurité, Intérieur, Beliris
Titre Formation et sensibilisation des citoyens et touristes à la gestion des crises (QO 009656C).
Date de dépôt 28/11/2025
Langue F
Publication question B038
Date publication 15/01/2026, 20252026
Statut question Réponses reçues
Date de délai 08/01/2026

Question

Le 16 octobre 2025 s'est tenue au Parlement européen à Bruxelles l'Assemblée annuelle du Covenant of Mayors, la Convention des Maires pour le climat et l'énergie, réunissant de nombreuses communes européennes signataires engagées dans la transition énergétique et la résilience climatique. À cette occasion, une échevine de la ville de Valence (Espagne) a exposé les actions entreprises par son administration locale pour former les citoyens aux enjeux des changements climatiques et les préparer à réagir efficacement en cas de crise. Cette démarche s'inscrit dans un contexte particulièrement sensible: l'Est de l'Espagne a récemment subi de violents épisodes météorologiques et des inondations meurtrières qui ont mis en évidence la nécessité d'une meilleure culture du risque parmi la population. Les autorités de Valence ont ainsi mis en place des programmes d'éducation civique et des outils d'alerte et de réaction, tant pour les résidents que pour les très nombreux touristes présents sur leur territoire (2,5 millions de visiteurs par an) afin de renforcer la résilience collective en diffusant les bons réflexes quartier par quartier, rue par rue, et en tirant les leçons des réussites comme des erreurs observées dans d'autres villes européennes. En Belgique, la compétence en matière de gestion de crise et de plans communaux d'urgence relève de votre autorité. Depuis la catastrophe de Ghislenghien, nos communes ont été amenées à développer et à actualiser leurs plans communaux d'urgence et d'intervention (PCCI) et plans d'urgence internes. 1. Toutes les communes belges disposent-elles actuellement d'un PCCI complet, opérationnel et mis à jour? 2. Quels mécanismes de contrôle ou d'accompagnement le SPF Intérieur met-il en oeuvre pour garantir l'effectivité et la qualité de ces plans? 3. Au-delà de la préparation institutionnelle, quelles actions sont menées pour sensibiliser et former les citoyens belges à la gestion de crise, notamment face aux risques climatiques de plus en plus fréquents? 4. Des dispositifs similaires à ceux mis en place à Valence existent-ils ou sont-ils envisagés pour informer les touristes, particulièrement dans les grandes villes et zones touristiques du pays? 5. Quels moyens humains, financiers et pédagogiques sont prévus à cette fin dans les prochaines années?

Statut 1 réponse normale - normaal antwoord - Nouvelle réponse
Réponse À la date d'aujourd'hui, 552 communes sur 565 disposent d'un plan général d'urgence et d'intervention communal (PGUI). Des 13 communes qui ne disposent pas de PGUI, onze communes sont actuellement en train de l'élaborer leur PGUI. Parmi ces onze communes, quatre doivent élaborer un nouveau PGUI à la suite d'une fusion récente. Plus de la moitié des 552 PGUI répertoriés a fait l'objet d'une nouvelle version, d'une mise à jour importante ou d'une nouvelle approbation par le gouverneur au cours des cinq dernières années. Ces plans sont par ailleurs régulièrement testés dans le cadre d'exercices. Chaque commune est en effet réglementairement tenue d'organiser au moins un exercice multidisciplinaire par an. Dans le cadre d'un projet visant à améliorer le caractère opérationnel des plans d'urgence et d'intervention, le Centre de crise National (NCCN) a élaboré une

Un projet de loi ou une
 Suivez-nous sur



structure type constituée de différentes fiches et un guide pour l'élaboration des plans généraux d'urgence et d'intervention. Ces outils sont disponibles sur le portail national de sécurité Paragon. Les bourgmestres sont invités à s'en servir pour rédiger et actualiser leurs plans d'urgence. Une circulaire ministérielle du 14 mai 2024 fournit également des informations utiles pour l'élaboration de ces plans. Fin 2024 et début 2025, le NCCN a organisé en collaboration avec les gouverneurs des séances d'information à l'intention des bourgmestres. Au cours de ces séances, l'importance de disposer d'un plan général d'urgence et d'intervention à jour a été rappelée. Conformément à l'article 9, § 4, de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, les plans généraux d'urgence et d'intervention communaux doivent être analysés et approuvés par les gouverneurs de province. Ces derniers déploient par ailleurs des efforts soutenus pour accompagner les communes dans la mise à jour et l'opérationnalisation de leurs plans d'urgence, en veillant à renforcer les compétences locales et à maintenir un haut niveau de préparation. Ceci passe notamment par la mise en place de formations, la mise à disposition d'outils et de ressources pédagogiques ou encore par l'organisation d'exercices permettant aux autorités communales de s'entraîner à la gestion de crise et de tester leurs plans d'urgence et d'intervention. Des informations visant à sensibiliser les citoyens aux risques auxquels ils sont exposés et à la manière dont ils peuvent s'y préparer et réagir quand ils y sont confrontés sont actuellement disponibles de manière permanente sur le site web du NCCN. Une grande partie de ces risques est également liée aux risques météorologiques. À partir de 2026, des actions de communication seront lancées régulièrement par le NCCN afin de sensibiliser les citoyens aux risques auxquels ils sont exposés et aux actions qu'ils peuvent entreprendre eux-mêmes pour leur propre sécurité. Dans le cadre de cette campagne de gestion des risques, une section sur les risques naturels et de nouveaux supports de communication associés seront élaborés. Les gouverneurs de province jouent également un rôle central en la matière. Ces dernières années, ils ont mis sur pied différentes initiatives à large spectre visant à renforcer la culture du risque sur leur territoire, comme p. ex. BW Response en province de Brabant wallon, BRU Response pour l'agglomération bruxelloise, LUX Response en province de Luxembourg ou encore Safe and Secure en province de Namur. Il s'agit de plateformes innovantes dirigée vers les citoyens, les élus et cadres locaux, le monde associatif ainsi que le secteur privé. Ces programmes regroupent une large gamme projets qui vont des actions de sensibilisation et à la mise en place de réserves visant à structurer l'implication citoyenne. Ces programmes s'appuient aussi sur le développement de partenariats avec le monde associatif et les acteurs économiques. Des collaborations existent ainsi notamment avec les contrats de rivière en ce qui concerne le risque d'inondations. S'agissant du secteur touristique en particulier, je peux, à titre d'exemple, citer LUX response qui a développé avec la Fédération des Campings de Wallonie une initiative visant à améliorer la communication entre les autorités compétentes et les gestionnaires de campings en cas de préalerte ou de situation d'urgence. L'objectif est double: d'une part, renforcer la réactivité des campings en cas d'alerte et favoriser un prompt retour à la normale; d'autre part, valoriser l'expertise de terrain des gestionnaires, notamment en ce qui concerne la surveillance des cours d'eau. Concrètement, cette démarche repose sur l'élaboration de schémas de communication ciblés et adaptés aux réalités du secteur.